



Aux **ENSEIGNANTS** du 1^{er} degré

S/c du Chef d'établissement

Service du 1^{er} degré

<p align="center">MOUVEMENT des ENSEIGNANTS dans le PREMIER DEGRE - 2024 Procédure de Mutation interdiocésaine</p>
--

Vous désirez demander une mutation dans un autre diocèse, **vous devez** :

- **Avant le 15 janvier 2024** :
Informez le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi (par mail à l'adresse s.rose@ec84.org) de votre désir de muter afin de recevoir l'imprimé de demande de mutation interdiocésaine.
- **Avant le 25 Janvier 2024 impérativement** :
Retournez cet imprimé, dûment rempli, au Président la Commission Diocésaine de l'Emploi.

A réception de cet imprimé de demande de mutation interdiocésaine, **le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi** :

- Appose sa signature sur l'imprimé
- Conserve l'original
- Transmet une copie :
 - à l'enseignant demandeur
 - au Président des Commissions Diocésaines de l'Emploi des diocèses sollicités, **au plus tard le 31 Janvier 2024**.

Le Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi du diocèse sollicité intègre alors la demande, à sa priorité, dans l'ensemble des demandes de mutation et transmet à l'enseignant tous les documents nécessaires.

Avignon, le 8 décembre 2023

Olivier de Coat
Président de la Commission
Diocésaine de l'Emploi du 1^{er} degré